

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Guéret, le 7 mai 2020

Coronavirus : Renforcement des contrôles d'attestation de déplacement et des contrôles routiers pour le week-end du 8 mai

Jusqu'au 11 mai la règle ne change pas: on reste chez soi !

La Préfète rappelle que le respect des règles de confinement jusqu'au 11 mai est l'une des premières conditions de succès de la stratégie nationale de déconfinement. Aussi, à l'occasion du week-end prolongé du 8 mai, la Gendarmerie et la Police seront présents pour réaliser non seulement les contrôles d'attestations de déplacement mais également les contrôles routiers et en particulier les dépassements de vitesse.

Plus d'une centaine de policiers et de gendarmes seront mobilisés pour assurer ces contrôles sur les accès principaux et secondaires dans les communes, pour contrôler que le confinement est bien respecté mais aussi pour lutter contre les comportements dangereux et ainsi préserver la sécurité de chacun. Les sanctions seront données sans faiblesse.

Les personnes ayant rejoint une résidence secondaire au démarrage du confinement et devant regagner leur résidence principale pour reprendre une activité professionnelle en présentiel ou accompagnant des enfants amenés à retourner à l'école devront pouvoir justifier ce motif de déplacement en cas de contrôle.

Nombre total des contrôles effectués du 17 mars au 6 mai 2020 :

Nombre de personnes contrôlées : 52 772

Nombre de verbalisations : 1530